



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2006/23
6 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-cinquième session
Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire
Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
Questions concernant les pays les moins avancés

Rapport sur les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Note du secrétariat*

Résumé

La présente note rend compte des travaux de la dixième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés, tenue à Kampala (Ouganda) du 4 au 6 septembre 2006. Elle a été établie conformément à la décision 4/CP.11, par laquelle le Groupe d'experts était prié d'élaborer un programme de travail englobant la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Elle donne également suite à la demande formulée par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à sa vingt-quatrième session, d'être tenu au courant par le Groupe d'experts de l'action que ce dernier mènerait pour exécuter le programme de travail pendant l'exercice biennal 2006-2007.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du calendrier de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. MANDAT.....	1 – 3	3
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DIXIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	4 – 5	3
A. Examen de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	6 – 12	3
B. Examen des efforts déployés pour faciliter l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.....	13 – 20	4
C. Examen du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés et de ses résultats attendus.....	21 – 26	5
D. Dialogue entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et l'équipe du programme d'action national aux fins de l'adaptation de l'Ouganda	27 – 30	7
<u>Annexe</u>		
Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 31 août 2006		8

I. Mandat

1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a constitué un groupe d'experts des pays les moins avancés chargé de donner des avis au sujet de l'élaboration et de la stratégie de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et en a adopté le mandat. Aux termes de celui-ci, le Groupe d'experts se réunit deux fois par an et rend compte de ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

2. Par sa décision 4/CP.11, la Conférence des Parties a décidé de prolonger le mandat du Groupe d'experts, tel qu'il avait été adopté, et d'examiner à sa treizième session (décembre 2007) l'état d'avancement des travaux du Groupe, la question de savoir si le Groupe devait être maintenu, ainsi que son mandat, et d'adopter une décision à ce sujet.

3. Comme il en avait été prié par la décision 4/CP.11, le Groupe d'experts a élaboré, à sa neuvième réunion, un programme de travail pour 2006-2007¹, qui a été examiné par le SBI à sa vingt-quatrième session. Le SBI a exprimé sa satisfaction au Groupe d'experts pour la qualité de ses travaux et s'est félicité du programme de travail que ce dernier avait élaboré. Il a demandé au Groupe d'experts de le tenir informé de l'action que celui-ci mènerait pour exécuter ce programme de travail au cours de l'exercice biennal 2006-2007, conformément à son mandat, en fournissant dans ses rapports ultérieurs des informations sur les résultats attendus.

II. Résumé des travaux de la dixième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

4. La dixième réunion du Groupe d'experts a été accueillie par le Gouvernement ougandais et a eu lieu à Kampala (Ouganda), du 4 au 6 septembre 2006. Les Gouvernements belge, canadien, irlandais, néo-zélandais et norvégien ont apporté un appui financier pour la tenue de cette réunion.

5. Comme il en avait été prié par la décision 4/CP.11 et par le SBI, à sa vingt-quatrième session (FCCC/SBI/2006/11, par. 74 à 77), le Groupe d'experts a poursuivi son action en vue d'exécuter son programme de travail conformément à son mandat. Au cours de sa dixième réunion, il a examiné le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PANA; passé en revue les mesures qui soutenaient les pays les moins avancés (PMA) au cours de l'élaboration des PANA; conçu d'autres activités visant à soutenir l'exécution de son programme de travail; et dialogué avec l'équipe chargée du PANA de l'Ouganda.

A. Examen de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. État d'avancement de l'élaboration des PANA

6. Le Groupe d'experts a été informé qu'au 31 août 2006 le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avait approuvé 44 propositions de PANA en vue de leur financement. Sur ce nombre, six ont été achevées et soumises au secrétariat de la Convention. Le Niger a soumis son PANA en juillet.

7. Parmi les PMA parties qui procédaient à l'élaboration de leur PANA, sept ont présenté leur projet de PANA au Groupe d'experts pour observations, conformément au paragraphe 9 de l'annexe à la décision 29/CP.7. Les informations dont disposait le Groupe d'experts ne permettaient pas de déterminer facilement l'état d'avancement de l'élaboration de plusieurs PANA. Il a été noté que plusieurs des PMA

¹ Annexe I du document FCCC/SBI/2006/9.

parties, en particulier ceux dans lesquels un conflit n'avait pris fin que récemment, étaient en train de surmonter des obstacles qui les avaient empêchés de commencer l'élaboration de leur PANA.

8. Le Groupe d'experts a conclu qu'il était nécessaire de mettre à jour sa base de données contenant des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration des PANA, ainsi que sa liste d'experts chargés d'aider les équipes PANA, disponible sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante:

http://unfccc.int/cooperation_and_support/1dc/items/3541.php.

9. Le Groupe d'experts a décidé de procéder à une enquête en vue de recueillir, à la douzième session de la Conférence des Parties, des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration des PANA auprès des PMA parties et des agents de réalisation du FEM. Il a également décidé de communiquer plus largement aux équipes PANA des informations sur la mesure dans laquelle il était disponible, sur demande, pour formuler des observations d'ordre technique sur les projets de PANA.

2. Observations du Groupe de travail sur les projets de PANA

10. Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 9 de l'annexe à la décision 29/CP.7, le Groupe d'experts a été prié de formuler des observations sur les projets de PANA d'Haïti, de Madagascar, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et du Sénégal.

11. Les observations des membres du Groupe d'experts, des contributions des agents de réalisation et d'autres commentaires sollicités portant sur les projets de PANA ont été examinés. Le Groupe de travail a relevé que les PANA présentés pour observations étaient de qualité élevée et étaient conformes aux lignes directrices applicables au PANA. Ils contenaient souvent plus d'informations que ce qui était exigé, par exemple des données biogéographiques détaillées sur le pays. Il a également été noté que le degré de détail des profils de projet était variable et que plusieurs PANA présentaient une stratégie de mise en œuvre pour les projets prioritaires dont la mise en œuvre était proposée.

12. Le Comité d'experts a discuté des observations de ses membres et a décidé de les communiquer aux équipes PANA et aux agents de réalisation concernés. Il a également eu des discussions et s'est mis d'accord sur les initiatives qu'il devait prendre pour améliorer sa rapidité de réaction aux projets de PANA. Il s'agissait notamment de concevoir un canevas destiné à aider le Groupe d'experts à fournir des réponses normalisées et à surveiller le processus de soumission des PANA et de présentation d'observations, en vue d'améliorer la réactivité du Groupe de travail.

B. Examen des efforts déployés pour faciliter l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

13. Le Groupe d'experts a été informé des discussions qui avaient eu lieu à la vingt-quatrième session du SBI entre le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés et des représentants des agents de réalisation du FEM, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec le soutien technique de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), en vue d'aider les Parties au cours du processus relatif aux PANA, de répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités créés par les PANA et de faciliter encore l'appui fourni pour la conception de propositions de projet en vue de leur financement. La discussion concernant le renforcement des capacités a porté sur deux groupes, à savoir les Parties dont les activités relatives à leur PANA étaient bien avancées et celles qui avaient seulement entamé le processus relatif aux PANA.

1. Parties dont les activités sont bien avancées

14. Le Groupe d'experts a été informé que l'UNITAR, dans la perspective la dixième réunion du Groupe d'experts et avec l'appui technique du PNUE et du PNUD, avait organisé deux ateliers de formation destinés aux PMA africains anglophones dont les activités relatives aux PANA étaient bien avancées, mais qui n'avaient pas encore achevé leur rapport PANA pour approbation par leurs autorités nationales.

15. Le secrétariat a communiqué des informations sur ces deux ateliers de formation, qui avaient eu lieu à Kampala (Ouganda), du 23 au 26 août 2006, et à Nairobi (Kenya), du 30 août au 2 septembre 2006, avant la dixième réunion du Groupe d'experts. Il s'agissait avant tout d'assurer une formation pratique, afin d'aider les PMA d'Afrique orientale et australe à achever leur document PANA, principalement en renforçant la collecte et l'utilisation dans ces documents de données socioéconomiques et relatives au changement climatique, en particulier pour l'établissement de profils de projet. L'Éthiopie, la Gambie, le Lesotho, le Libéria, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan et la Zambie étaient représentés lors de ces ateliers.

16. Le Groupe d'experts a reçu une communication qui avait été établie par les participants à l'atelier pour le soutien aux PANA dans les pays d'Afrique anglophone, tenu à Nairobi, et lui demandait de fournir plus de conseils et d'appui. Ces participants avaient beaucoup utilisé les lignes directrices annotées concernant les PANA, ce qui les avait amenés à conclure qu'il était nécessaire d'obtenir une plus grande assistance pour l'élaboration des profils de projet, notamment en vue de présenter des informations plus détaillées.

17. Il était prévu que d'autres ateliers de formation sur les PANA, destinés aux Parties dont les activités relatives au processus étaient bien avancées, auraient lieu à la fin 2006 ou au début 2007, sous réserve de la disponibilité de ressources.

2. Parties qui ont seulement entamé le processus

18. Le Groupe d'experts a également été informé des efforts que l'UNITAR avait déployés lors de discussions avec le Président du Groupe d'experts pour organiser un atelier relatif à l'élaboration des PANA destiné aux PMA d'Asie, avec le soutien du Ministère du développement international du Royaume-Uni. Cet atelier de formation aurait lieu à la fin 2006 ou au début 2007 et viserait à aider les PMA d'Asie qui avaient entamé l'élaboration d'un PANA et avaient besoin de conseils et d'orientations pour accomplir des progrès.

19. Le Groupe d'experts est convenu, après des discussions, que pour l'Asie, l'utilisation des services d'experts de pays dont les activités étaient bien avancées ou qui avaient achevé leur PANA pouvait permettre de bénéficier des enseignements tirés de l'expérience pratique du processus PANA et améliorer l'échange d'informations entre pays de la région.

20. Le Groupe d'experts a conclu que la participation de ses membres à ces efforts devait être encouragée, en vue, notamment, de recevoir des équipes PANA des informations sur les obstacles techniques au processus PANA.

C. Examen du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés et de ses résultats attendus

21. Le Groupe d'experts, à sa dixième réunion, a examiné de façon plus approfondie son programme de travail, qui se trouve dans l'annexe 1 du document FCCC/SBI/2006/9, et les conclusions de la vingt-quatrième session du SBI, qui figurent dans le document FCCC/SBI/2006/11.

1. Poursuite de l'élaboration du programme de travail du Groupe d'experts pour 2006-2007

22. Les activités et actions connexes prévues dans le programme de travail ont été définies de façon plus complète et les membres chargés de les mener à bien ont été désignés. Pour organiser les travaux, le Groupe d'experts a créé, conformément aux alinéas *a* à *e* du paragraphe 9 de l'annexe à la décision 29/CP.7, cinq équipes spéciales dirigées chacune par un membre du Groupe d'experts, en vue de coordonner les efforts accomplis pour s'acquitter de son mandat.

23. Pour exécuter son programme de travail, le Groupe de travail porterait son attention sur les PANA présentés au secrétariat. En vue d'obtenir les résultats attendus, il a défini les actions suivantes, qui guideraient ses travaux entre ses dixième et onzième réunions:

a) Élaborer un canevas destiné à être utilisé dans la partie explicative des PANA achevés, afin de synthétiser l'information sur l'utilisation des lignes directrices contenues dans l'annexe à la décision 28/CP.7;

b) Rassembler, à l'aide du canevas susmentionné, des informations sur les projets prioritaires mentionnés dans les profils de projets qui se trouvaient dans les PANA achevés;

c) Élaborer un questionnaire pour obtenir, auprès des équipes PANA et des agents de réalisation, des informations à jour sur les obstacles techniques rencontrés au cours de l'élaboration des PANA;

d) Extraire des questionnaires des informations sur les besoins financiers et techniques et sur le soutien qu'il était possible d'apporter à cet égard pour faciliter la mise en œuvre des PANA;

e) Extraire des informations sur les mesures visant à intégrer les PANA dans la planification du développement;

f) Recenser les meilleures pratiques en matière d'adaptation qui pouvaient être utiles pour la mise en œuvre.

24. Pour compléter les activités susmentionnées, le Groupe d'experts avait l'intention d'inviter les PMA parties à une réunion qui permettrait d'établir un bilan sur l'élaboration et la mise en œuvre des PANA. Ses principaux objectifs seraient de procéder à une évaluation complète de l'état d'avancement de l'élaboration des PANA; de faciliter l'échange d'informations d'expérience sur l'élaboration et la mise en œuvre des PANA; de recenser les meilleures pratiques en matière d'élaboration de PANA; et de guider la mise en œuvre des projets et d'examiner les meilleurs moyens d'intégrer les activités relatives aux PANA dans la planification nationale du développement.

2. Mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts, 2006-2007: résultats attendus

25. Pour répondre à la demande formulée par le SBI à sa vingt-quatrième session², le Groupe d'experts a précisé son plan de travail en indiquant que ses activités devaient déboucher sur les résultats suivants:

a) État d'avancement de l'élaboration des PANA: les activités permettraient au Groupe d'experts de suivre le processus d'élaboration des PANA et de donner la suite voulue aux demandes des Parties qui avaient besoin d'une assistance;

² FCCC/SBI/2006/11.

b) Observations sur les projets de PANA: outre qu'il a continué à avoir des consultations et un dialogue avec les équipes PANA des PMA parties qui accueilleraient ses réunions, le Groupe d'experts a fourni des conseils d'ordre technique à Haïti, à Kiribati, à Madagascar, à l'Ouganda, à la République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et au Sénégal. Il prévoyait qu'en communiquant directement avec les équipes nationales PANA il apporterait une contribution qui aiderait les équipes à achever le projet de PANA en vue de sa présentation aux autorités nationales et, ultérieurement, au secrétariat de la Convention;

c) Élaboration et mise en œuvre des PANA: en continuant à surveiller les activités des agents de réalisation du FEM qui assuraient un renforcement des capacités avec le concours de l'UNITAR, le Groupe d'experts avait l'intention de contribuer à la réalisation de ces activités, en coordonnant ses efforts visant à soutenir les activités, et d'établir, par le biais de ses membres, un lien essentiel entre ses propres activités et celles de ces agents de réalisation, afin de surveiller le soutien tant financier que technique qui était offert aux PMA dans le cadre du processus PANA. Il prévoyait également, compte tenu de l'interaction entre les divers acteurs, de déceler d'éventuelles lacunes en matière de soutien aux PMA et d'y remédier, et de définir les besoins techniques qui pouvaient apparaître dans le cadre des relations entre les PMA et entre ces derniers et les divers acteurs.

26. Le Groupe d'experts a également décidé de continuer à coopérer avec les PMA parties, les agents de réalisation et d'autres acteurs du processus PANA, afin d'être mieux en mesure de donner des conseils sur des questions de mise en œuvre, de repérer des pratiques optimales mentionnées par des PMA à la suite de l'élaboration de leur PANA, de partager des informations d'expérience concernant l'intégration des PANA dans la planification nationale du développement et de formuler des observations sur les moyens éventuels qui permettraient d'incorporer les résultats des PANA dans les communications nationales des PMA.

D. Dialogue entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et l'équipe du programme d'action national aux fins de l'adaptation de l'Ouganda

27. À l'occasion de sa dixième réunion, et dans le cadre du dialogue qu'il avait coutume d'avoir avec l'équipe du PANA du pays d'accueil, le Groupe d'experts a tenu une réunion avec des représentants de l'équipe PANA de l'Ouganda.

28. Cette équipe a indiqué qu'elle se trouvait au stade final de l'élaboration du PANA et que le projet final avait été envoyé au Groupe d'experts pour observations. Elle a informé le Groupe d'experts au sujet de ses principales conclusions.

29. L'équipe PANA de l'Ouganda a présenté une vue d'ensemble du processus PANA, de son dispositif institutionnel et de ses consultations avec les parties prenantes. Son exposé a porté sur les problèmes qui avaient surgi au niveau national. En effet, il était difficile d'obtenir les nombreuses informations disponibles aux niveaux local et régional mais non consignées dans des documents; de faire face de façon appropriée aux attentes accrues des parties prenantes à la suite des consultations et aux craintes que ces attentes ne se concrétisent pas; de résoudre le problème de démarcation des écosystèmes dans l'ensemble du pays; de déterminer les questions les plus importantes dans chaque domaine; de s'attaquer aux problèmes considérables que posait l'établissement d'une liste succincte des activités prioritaires à retenir en vue de la mise en œuvre compte tenu de tous les besoins mis en évidence par l'étude relative aux PANA.

30. Le Groupe d'experts a également été informé qu'à la suite du récent atelier tenu au Kenya l'équipe du PANA de l'Ouganda avait conclu qu'elle devait réexaminer les profils de projet qui figuraient dans le projet de PANA soumis au Groupe d'experts, afin d'améliorer la présentation des informations.

Annexe

Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 31 août 2006

M. Erwin Kuenzi	Autriche
M. Mahmood H. Khan	Bangladesh
M ^{me} Renata Vandeputte ¹	Belgique
M. Karma L. Rapten	Bhoutan
M ^{me} Elisabeth Harvey	Canada
M. Bubu Pateh Jallow	Gambie
M. Samuel Raboqha	Lesotho
M. Ahmed Jameel	Maldives
M. Almeida Alberto Siteo	Mozambique
M ^{me} Madeleine Rose Diouf-Sarr ¹	Sénégal
M. Chanel Iroi	Îles Salomon
M. Fred Machulu Onduri	Ouganda

¹ Également membre du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.